



**GROUPE
SOLUTION
VERTE**

Mandat D'assistance Administrative

Mandat D'assistance administrative souscrit par GROUPE SOLUTION VERTE
40 RUE GENERAL MALLERET JOINVILLE 94400 Viry-Sur-Seine

• MANDAT - CLIENT DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

Nom: PLATEAU/FEUILLADE prénom: Bastien/Emeline
Adresse: 33 Rue du Chêne d'Or
Code Postal: 76560 Ville: AUSSAC VADALLE

• ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION

Adresse:

Code Postal:

Ville:

PRÉAMBULE

Le Mandant a souscrit à une offre Énergie solaire Photovoltaïque auprès du Groupe solution verte. Ce contrat prévoit notamment la réalisation des Démarches administratives précisées dans le bon du commandement. Pour leurs exécutions, le Mandant confie irrévocablement, par le présent Mandat spécial à Groupe solution verte, et à lui seul, qui l'accepte, la mission d'accomplir en son nom et pour son compte les actes

décrits ci-après. **ARTICLE 1 : OBJET DU MANDAT**
Le client donne irrévocablement mandat à Groupe solution verte, qui l'accepte, d'accomplir en son nom et pour son compte les actes suivants

1.1. Réalisation des démarches nécessaires à la déclaration préalable de travaux
Réalisation de la déclaration préalable de travaux Envoi ou dépôt du dossier en Mairie

Récupération du récépissé de dépôt de la déclaration préalable

1.2. Réalisation des démarches nécessaires à l'établissement

Du contrat de raccordement ou d'augmentation de puissance,

D'accès au réseau et d'exploitation avec le gestionnaire de réseau

Reception des documents relatifs à l'opération de raccordement

Ou d'augmentation de puissance au titre d'interlocuteur du gestionnaire du réseau pour toutes les étapes du raccordement ou d'augmentation de puissance. À ce titre, le Mandataire est seul destinataire des documents relatifs au déroulement de l'opération de raccordement ou d'augmentation de puissance. Préparation et envoi de la demande de raccordement ou d'augmentation

De puissance au Gestionnaire du réseau

Suivi du dossier jusqu'à la réception de la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance et du Contrat de Raccordement d'Accès au Réseau d'Exploitation (GRAE)

Signature pour le nom et pour le compte du Mandant de la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance et de la convention de raccordement

Envoi au Gestionnaire de réseau du contrat signé, accompagné des justificatifs Réalisation des démarches nécessaires, au nom et pour le compte du Mandant, au titre de la prestation de raccordement ou d'augmentation de puissance

Les frais de raccordement ou d'augmentation de puissance sont pris en charge en totalité par la société Groupe solution verte dans les conditions prévues dans les conditions générales de vente

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de signer en son

nom et pour son compte la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance, celle-ci étant rédigée au nom du Mandataire au nom et pour le compte du Mandant.

La facture sera établie au nom du Groupe solution verte et lui sera adressée.

1.3. Aide à la réalisation des démarches nécessaires à la signature

du contrat d'achat avec l'acheteur

Lorsqu'il en fait la demande, Groupe solution verte peut informer le Mandant à comprendre les démarches qu'il doit effectuer auprès de l'Agence d'Obligation d'Achat en vue de la signature du contrat d'achat. **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE Groupe solution verte**

Le présent Mandat est limité aux démarches visées ci-avant. Pour réaliser efficacement son Mandat, Groupe solution verte est libre de mettre en œuvre les moyens qu'elle estime nécessaire. Groupe solution verte pourra notamment demander auprès des services compétents du Gestionnaire du Réseau Public d'Électricité et de l'Agence d'Obligation d'Achat, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à sa réalisation du raccordement ou d'augmentation de puissance du site objet du Mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation. Groupe solution verte précisera aux tiers qu'elle intervient au nom et pour le compte du Mandant. Groupe solution verte rendra compte au Mandant de l'exécution des présentes sur sa demande.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU MANDANT

Le Mandant s'engage à :

Fournir à Groupe solution verte les éléments nécessaires à l'exécution de

Son Mandat

Exécuter les engagements consignés en son nom et pour le compte par Groupe solution verte dans le cadre du présent Mandat.

ARTICLE 4 : DUREE DU MANDAT

Le Mandat prend effet à la date de signature de l'offre précitée. Il prend fin avec la remise du Mandat des contrats de raccordement ou d'augmentation de puissance et d'achat d'électricité signés. Le Mandataire ne peut être tenu responsable des délais de réponse et d'exécution des différents organismes et administrations impliqués. De même, le Mandataire ne peut être tenu pour responsable des délais de réponse et d'exécution du Mandat ou de l'un de ses prestataires pour la fourniture des informations et des documents nécessaires à l'établissement des dossiers.

A REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT

GROUPE SOLUTION VERTE

NOM: Plateau/Feuillade
PRÉNOM: Stéphane

AUSSAC VADALLE
LE: 28/03/2025

Signature du représentant Groupe solution verte précédée de la mention
"Bon pour accord"

Bon pour accord

PLATEAU/FEUILLADE 40 RUE GENERAL MALLERET JOINVILLE 94400 Viry-Sur-Seine Tel: 01 85 75 15 00 Mail: platfeuillade@groupesolutionverte.com Site: www.groupesolutionverte.com

*W et approuvé
Bon pour pouvoir*

D. Tullade

